



Permis voiture (B96)

Arrêté du 17-01-2013 publié au Journal officiel le 18-01-2013, en application au 19/01/2013.

Conduite des véhicules relevant de la catégorie B attelés d'une remorque dont le P.T.A.C est supérieur à 750 kg lorsque la somme des PTAC de l'ensemble (F2) est supérieure à 3500 kg sans excéder 4250 kg.

Définition

Formation requise pour les titulaires du permis B en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes

Les enjeux de la formation

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Objectif de la formation

Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur pour la conduire d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelé une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.





Le déroulement de la formation

La formation, d'une durée de 7 heures se décompose en deux parties :

- **4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.**

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

A/Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge.

Les plaques : Plaques d'immatriculation, d'identification et de tare.

Le freinage des remorques

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotant.
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres.
- Le triangle de pré signalisation.

B/Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble.

- Signalisation spécifique
- L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).
- Le chargement : répartition et arrimage.

C / Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ.

- Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment au niveau : des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.
- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux : du véhicule tracteur et de la remorque.
- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

D/ Réalisation d'exercices d'attelages et de dételage

- Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant de départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour la sécurité).

E/ Réalisation d'exercice de maniabilité

- Réalisation de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.
- Réalisation de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.





• **3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.**

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

La séquence circulation s'effectue avec un maximum de 3 élèves dans la voiture tractrice et chaque élève effectue au minimum 50 minutes de conduite.

En circulation l'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale.
- Les angles morts.
- Les changements de direction.
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables).
- L'information et la communication avec les autres usagers.
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires (virages, voies étroites).
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un attelage.

Attestation

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation.

Le titulaire de l'attestation ne sera autorisé à conduire l'ensemble qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.





PARCOURS DE FORMATION

Mention additionnelle « B96 » du permis de conduire

La formation B96 est requise pour la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B du permis de conduire auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

Afin de valider cette formation de 7 heures, nous vous proposons un parcours comprenant :

- Une séquence hors circulation
- Une séquence en circulation

SEQUENCES	DUREE	COMPETENCES
SEQUENCE 1 HORS CIRCULATION (alternance de théorie et de pratique)	4 HEURES	Connaitre et comprendre la réglementation concernant : <ul style="list-style-type: none"> • Les poids et masses • Les plaques • Le freinage des remorques • Les rétroviseurs • Les équipements obligatoires de la remorque Connaitre et comprendre les règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble : <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation des voies • Le chargement Connaitre et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ <ul style="list-style-type: none"> • Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage. • Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque. • Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque. Savoir réaliser des exercices d'attelage et de dételage Savoir réaliser des exercices de maniabilité : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision. • Réalisations de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision
SEQUENCE 2 EN CIRCULATION	3 HEURES	Savoir adapter son comportement de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble. Prendre conscience des risques qui y sont associés <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale • Les angles morts • Les changements de direction • La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) • L'information et la communication avec les autres usagers • L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt • Les trajectoires (virages, voies étroites) • Le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie concernée.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation est délivrée à l'élève.

Cette attestation ne vaut pas titre



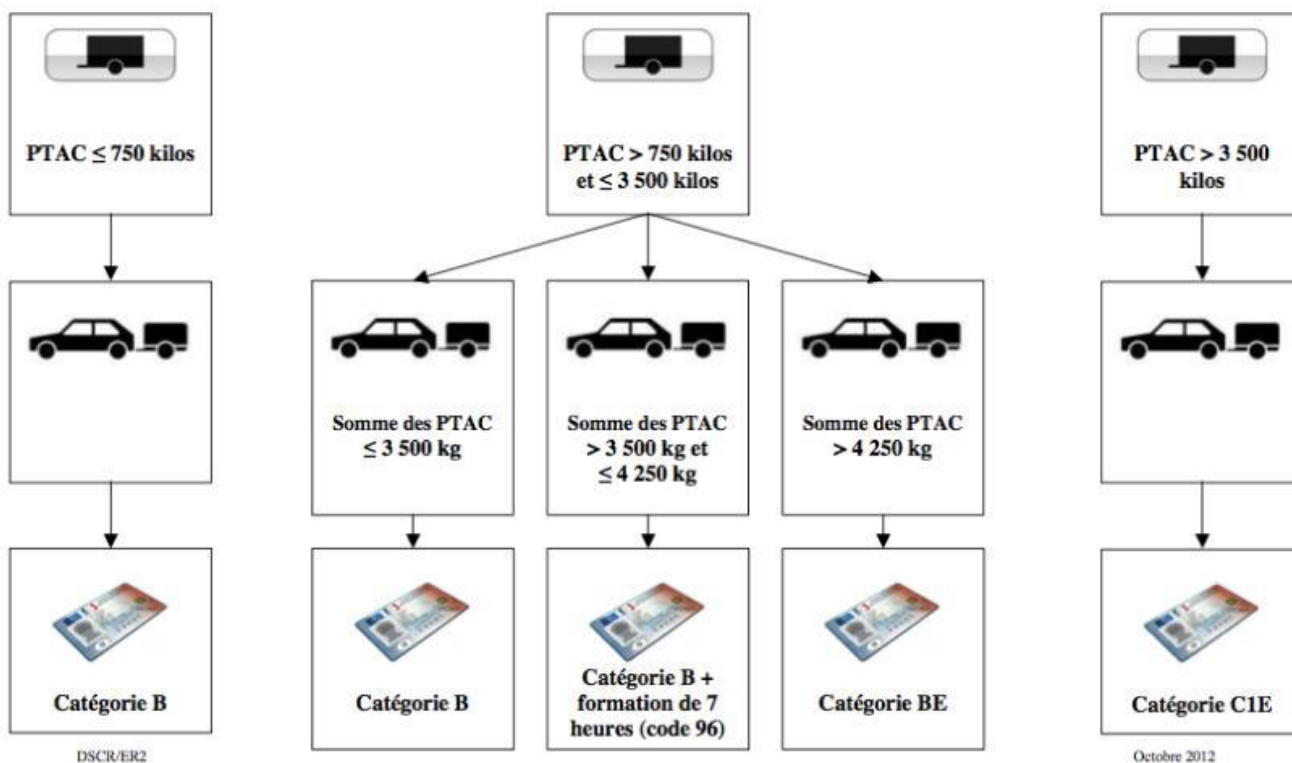


COMPRENDRE LA DIFFERENCE ENTRE LA MENTION B96 ET LE PERMIS BE

Conduite d'un ensemble composé d'un véhicule de la catégorie B et d'une remorque

Données certificat d'immatriculation (CI) :

- Masse en charge maximale admissible ou **PTAC** (F2 sur CI)



DSCR/ER2

Octobre 2012





PERMIS B

PTAC inférieur ou égal à 3 500 kilos (cumul véhicule tracteur et remorque)

Dans ce cas, ni formation B96 ni permis BE ne sont requis pour tracter une remorque de plus de 750 kilos. Pour connaître votre poids tractable maxi, vous pouvez appliquer la formule suivante (PTRA – PTAC, soit F3 – F2)

MENTION B 96

Avec cette formation il est possible de tracter si le poids des 2 PTAC (véhicule tracteur + remorque) est compris entre 3500 kilos et 4 250 kilos.

Pas d'examen, une attestation de formation est délivrée à l'issue des 7 heures de formation. Un nouveau permis sera délivré avec la mention B96

PERMIS BE

Dossier à constituer pour dépôt en préfecture, plus de visite médicale nécessaire. Si l'obtention du dernier permis date de plus de 5 ans alors le code de la route sera à repasser.

Il est possible de tracter toutes remorques de plus de 750 kg sans toutefois dépasser 3500 kg en fonction des charges admissibles par le véhicule tracteur.

PERMIS C1E

Les remorques de plus de 3500 kilos (PTAC) entrent dans la catégorie C1E, il faut alors être déjà titulaire de la catégorie C1 pour pouvoir passer son C1E.





Lexique :

PTAC Poids Total Autorisé en charge ou MMA masse maximale autorisée

(F2 sur le certificat d'immatriculation / MMA : Masse Maximale Autorisée)

Le **Poids Total Avec Chargement Autorisé en Charge** correspond au poids à vide du véhicule tracteur **ou** de la remorque avec son chargement.

Il est défini par le constructeur Il ne faut dépasser ce poids. Dans le cadre d'un attelage il y a donc un PTAC du véhicule tracteur et un PTAC pour la remorque.

PTRA Poids Total Roulant Autorisé ou MCMA Masse en Charge Maximale Autorisée

(F3 sur le certificat d'immatriculation)

Le **Poids Total Roulant Autorisé** correspond au poids maximum admissible du véhicule tracteur avec son chargement **et** de sa remorque, il est défini par le constructeur du véhicule.

Le PTRA est donc le poids de l'ensemble de l'attelage et comprend :

Le poids à vide du véhicule tracteur
Le poids du chargement du véhicule tracteur y compris passagers et
conducteur
Le poids à vide de la remorque
Le poids du chargement de la remorque.

Le PTRA est mentionné uniquement pour véhicule tracteur, une remorque n'a pas de PTRA.

N'oubliez pas que ceci est une classification administrative, quel que soit le cas dans lequel vous vous trouvez, vous devez aussi respecter le PTRA (F3) de votre véhicule tracteur.

